

ARRETE MUNICIPAL

Instauration d'un sens unique de circulation dans VEULES LES ROSES

Le Maire de la commune de VEULES LES ROSES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 et suivants,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation dans les rues du Docteur Pierre Girard, Victor Hugo, de la Mer, Paul Meurice, Cavée Saint Nicolas, afin de réguler le flux automobile tout au long de l'année

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des piétons des rues concernées,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Un sens unique de circulation est instauré à compter du 1^{er} novembre 2017

Article 2 : La circulation dans la rue du Docteur Pierre Girard puis Victor Hugo sera à sens unique entrant à partir de l'intersection de la voie Charles de Gaulle en direction de la rue Mélingue

La circulation rue de la Mer sera à sens unique entrant depuis la rue Victor Hugo vers la place des Ecossais

La circulation rue Paul Meurice et Cavée Saint Nicolas sera à sens unique entrant depuis la rue Mélingue vers l'Avenue Jean Moulin

Dérogation est accordée aux riverains de la rue Bellemère, rue Paul Meurice et Cavée Saint Nicolas qui seront autorisées à circuler dans les deux sens

Article 3 : Du 1^{er} avril au 30 septembre, les livraisons par camion chez les commerçants seront autorisées uniquement le matin avant 10h00.

Article 4 : Le service technique de la commune est chargé de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants

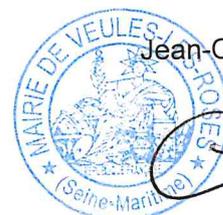
Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique ainsi que les services de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Veules les Roses, le 31 octobre 2017

le plus petit fleuve de France

MAIRIE DE VEULES-LES-ROSES 7, avenue du Docteur Michel - BP 9 - 76980 Veules-les-Roses
Tél. 02 35 97 64 11 - Fax 02 35 57 13 69 - mairie@veules-les-roses.fr - www.veules-les-roses.fr



Le Maire,
Jean-Claude CLAIRE